



## Projet de Ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges

### Contribution écrite du SIEPAL au débat public

Le SIEPAL, Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, regroupe 47 communes, soit un territoire de 1210 km<sup>2</sup> et 224 000 habitants.

Le 3 octobre 2006, son comité syndical a adopté, à l'unanimité de ses membres, une délibération portant sur le projet de Ligne à Grande Vitesse entre Poitiers et Limoges.

L'ensemble des élus du SIEPAL a souhaité que cet acte soit porté à la connaissance de la Commission Particulière du Débat Public sur la LGV Poitiers Limoges, afin que la position du syndicat puisse alimenter le débat.

Cette position est très directement liée aux missions du SIEPAL, structure qui a vocation à *observer les modes de fonctionnement de la grande agglomération de Limoges*, et à *en prévoir l'aménagement et le développement à moyen et long terme*.

Les conditions du développement de notre territoire sont multiples. En premier lieu, les **dynamiques démographiques et économiques** en représentent les fondements. Les récentes études menées par le syndicat, en partenariat avec de nombreux acteurs locaux, sont révélatrices d'évolutions positives. Elles sont également riches d'enseignements sur les facteurs qui pèsent lourdement sur ces dynamiques, et notamment **le développement des infrastructures de communication**.

Le rayonnement et l'accessibilité du territoire de la grande agglomération de Limoges constituent des conditions incontournables à son développement. Son attractivité est très directement liée à ses capacités à s'ouvrir aux grandes métropoles, aux grands espaces économiques, aux lieux majeurs de décisions.

**Le projet de LGV Poitiers Limoges constitue donc un atout incontestable, dans la mesure où sa réalisation pourra amplifier le rayonnement de notre territoire et accroître son niveau d'accessibilité.**

Les 47 communes qui composent le SIEPAL ont souhaité s'associer pour réaliser ensemble le Schéma de Cohérence Territoriale. Elles se sont inscrites dans cette procédure partenariale en raison des relations étroites qu'elles entretiennent les unes avec les autres. Ces liens sont géographiques, sociaux, culturels, économiques. Ils représentent une réalité forte dont en attestent les très nombreux déplacements internes au territoire.

Les analyses réalisées récemment confirment des phénomènes connus, dont il est important d'en redéfinir les contours pour déterminer les enjeux majeurs auxquels la grande agglomération de Limoges est confrontée.

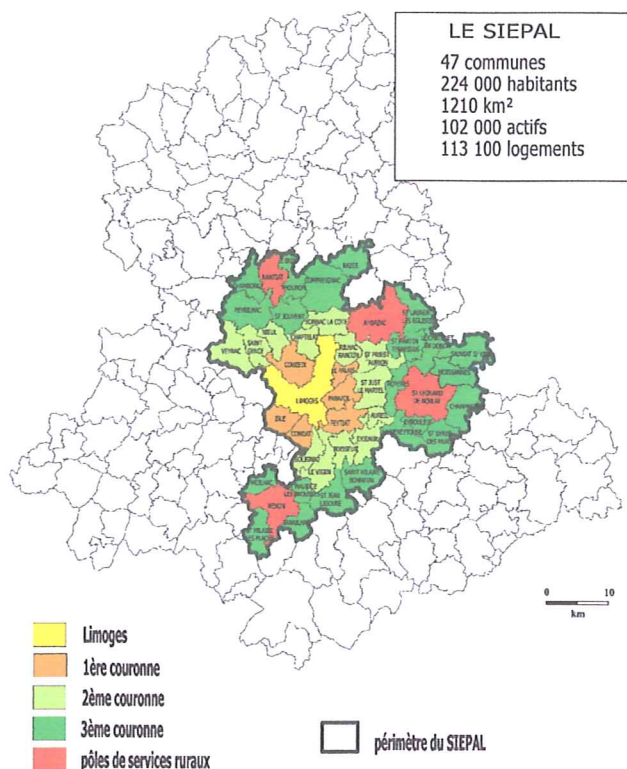
**Une croissance démographique soutenue** est constatée sur l'ensemble du territoire. Cette tendance lourde se vérifie depuis plusieurs années, jusque dans les communes de troisième couronne, à dominante rurale.

La qualité du cadre de vie, l'offre foncière ou encore les liens sociaux entretenus par les collectivités sont des facteurs avérés de l'augmentation de la population, avérés mais de second plan.

La raison principale de cette croissance réside dans la proximité à la métropole limougeaude, à ses équipements d'infrastructure et de superstructure, ses pôles d'emplois, ses services.

Le maintien et le développement de ces fonctions métropolitaines majeures sont profondément liés aux capacités dont dispose le territoire pour s'intégrer au maillage des zones métropolitaines.

**Le Syndicat Intercommunal d'Etudes  
et de Programmation de l'Agglomération de Limoges  
en Haute Vienne**



Réalisation : SI-PA1, 1 Décembre 2006

**Outre les liens avec Paris, qu'il contribuerait à renforcer, le projet de LGV Poitiers Limoges inscrirait encore davantage Limoges dans l'espace Centre Ouest français, permettant ainsi le renforcement de coopérations essentielles avec Poitiers et plus largement avec les agglomérations de la façade atlantique.**

Le statut métropolitain de l'agglomération de Limoges est également lié à sa **dynamique économique**. Le territoire dispose de zones d'activités d'intérêt interrégional, possède des filières technologiques de pointe qui font écho à son histoire et démontrent sa capacité à innover. La création des pôles de compétitivités témoigne de ce mouvement rendu possible par l'étroite combinaison entre recherche, formation et tissu économique. Cette articulation s'illustre très concrètement par la création des pôles de compétitivité céramiques et Elopsys. De même, la participation de la grande agglomération de Limoges à quatre autres pôles (Viameca, Innoviandes, Cancer Bio Santé, Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique) démontre que nos savoirs faire et nos richesses technologiques sont reconnus et suscitent de nombreux partenariats.



Cette démarche volontaire est cependant fragilisée par le manque d'infrastructures de transports. Dans l'Agglomération de Limoges comme ailleurs, le développement économique est synonyme d'échanges avec l'extérieur.

**De toute évidence, le projet de LGV Poitiers Limoges contribuerait au renforcement de ces échanges et constituerait un levier primordial à la croissance économique de notre territoire et au développement des activités de recherche, atouts indispensables à notre dynamique économique.**

Si elles ont un rôle indéniable sur l'économie et la démographie, les infrastructures de communication pèsent également sur le **rayonnement culturel, sportif et des loisirs des territoires.**

A l'instar du zénith, 14<sup>ème</sup> équipement de ce type en France, d'autres projets de grande ampleur sont actuellement en gestation. Un grand équipement aquatique viendra prochainement compléter l'armature existante. Ces équipements de superstructure auront vocation à accueillir les habitants de la grande agglomération. Mais au-delà, de par leur taille, la spécificité des activités culturelles et de loisirs qu'ils développeront, ces équipements seront attractifs pour une large population exogène au territoire. Ce phénomène ne trouvera sa concrétisation qu'avec le renforcement de l'accès à ces équipements.

**En ce sens, la réalisation du projet de LGV Poitiers Limoges permettrait de rapprocher notre territoire de ceux qui ne disposent pas d'une telle ossature culturelle et sportive. Les échanges, qui se développeraient seraient collectivement bénéfiques, accompagnant le rayonnement de l'agglomération de Limoges et élargissant l'offre culturelle à disposition de populations extérieures.**

**Dans le domaine universitaire,** l'accessibilité de notre territoire représente également un facteur de dynamisme. Les démarches en cours ou en projet pour mettre en commun avec Poitiers, La Rochelle ou encore Tours, les moyens de recherche de l'université de Limoges illustrent les synergies existantes. La facilité et la rapidité des déplacements entre ces pôles universitaires sont des conditions sine qua none de coopérations plus abouties, association indispensable pour acquérir ensemble une plus grande visibilité au niveau national et international.

**Le projet de LGV Poitiers Limoges représenterait un élément fondamental du rayonnement de l'université de Limoges. Elle offre des formations spécifiques et rares (classée 3<sup>ème</sup> université de province pour les formations rares – rapport INSEE Limousin « les jeunes en Limousin » nov 2006) qui doivent être accessibles à tous les étudiants qui souhaitent suivre ces enseignements et qui sont très souvent originaires d'autres régions.**

D'une manière générale, la question de la création d'une LGV entre Poitiers et Limoges renvoie à celle de l'aménagement du territoire national et de la répartition équilibrée des outils de développement. La grande agglomération de Limoges se place au 32<sup>ème</sup> rang des aires urbaines françaises et à la 3<sup>ème</sup> place de celles du grand sud ouest. Loin d'être artificiels, ces classements sont fondés sur des critères objectifs que sont les poids démographiques et économiques des territoires.

La place stratégique de l'Agglomération de Limoges au sein de l'espace central français n'est plus à vérifier, elle doit être consolidée par son inscription dans un maillage de grandes infrastructures de communication.

La réalisation à court ou moyen terme d'opérations routières d'envergure représente un atout nécessaire, mais ce dispositif n'est pas suffisant.

**L'accès à la grande vitesse ferroviaire est un des facteurs incontournables de l'amélioration de l'accessibilité de la grande agglomération de Limoges. Le projet de LGV Poitiers Limoges doit venir compléter tous ceux qui contribuent à l'ouverture de notre territoire à l'extérieur, et qui constitueront des leviers de développement à actionner simultanément.**

Les arguments ne manquent pas pour plaider en faveur de la réalisation du projet de LGV Poitiers Limoges. De niveau très différents les uns des autres, ils démontrent, si besoin en est, que la grande agglomération de Limoges est un espace de vie et d'avenir, où les dynamiques d'aménagement et de développement sont au cœur des préoccupations de ceux qui, comme le SIEPAL, ont à dessiner les contours des dynamiques de demain.

**La vision générale et transversale qu'impose la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération de Limoges conduit à affirmer que la poursuite du projet de LGV Poitiers Limoges est un atout indispensable au développement de notre territoire.**

De part son importance et ses impacts futurs sur notre grande agglomération, il doit être réfléchi en connexion avec les actions et démarches à réaliser localement pour optimiser sa mise en œuvre. Dans cette optique, le SIEPAL se doit d'avoir une réflexion d'ensemble portant sur :

- la complémentarité entre le rail et la route (réaménagement de la RN 147)
- les rabattements par T.E.R des déplacements non assurés par le TGV et d'une manière générale sur les aménagements de lignes ferroviaires

**La création de la Ligne à Grande Vitesse entre Poitiers et Limoges doit être mesurée dans toutes ses composantes et être intégrée à la planification d'ensemble.**



**Gérard VANDENBROUCKE**



**Président du SIEPAL**

**15 DEC. 2006**